pour un moine. En réalité, le lien qui attache le prêtre à l'évêque est autrement profond. C'est de l'évêque que le prêtre a reçu son sacerdoce : il y a donc une véritable paternité dans le Christ qui impose une affection reconnaissante; lorsque le prêtre médite les grandes choses qui se sont opérées en lui, il doit se rappeler que les dons du Seigneur lui sont venus par l'évêque . . . ; le prêtre ne peut comprendre vraiment son sacerdoce qu'en contemplant celui de l'évêque : cooperatores ordinis nostri, telle est la définition même du presbytérat que la liturgie romaine met sur les lèvres du pontife au cours de l'ordination : le presbytérat est une participation au sacerdoce de l'évêque. Et qu'on ne s'imagine pas que c'est diminuer la grandeur du prêtre que de rappeler sa dépendance fondamentale, essentielle vis-à-vis de l'évêque : c'est au contraire lui remettre devant les yeux son éminente dignité, car s'il se sentait seul et indépendant dans son action, il serait tenté de faire œuvre humaine, aes sonans aut cymbalum tinniens, il méconnaîtrait sa vraie force qui ne dépend pas de sa vertu personnelle, mais qui vient de son enracinement dans la tradition apostolique, de son appartenance à la Catholique, l'Eglise de l'Orient et de l'Occident...

« On peut prétendre à la perfection sans entrer en religion et sans faire vœu d'obéissance ; on ne peut s'engager au service de l'apostolat sans se soumettre à l'évêque : c'est la structure même de l'Eglise, du sacerdoce et de l'apostolat qui est en cause. Même le religieux, s'il veut se livrer à l'apostolat, devra se ranger sous la direction de l'Ordinaire, tout en demeurant soumis par ailleurs à ses supérieurs... les supérieurs ayant droit à l'obéissance pour tout ce qui est recherche de la perfection, l'Ordinaire commandant tout ce qui touche au

pastorat.

« Cette union à leur évêque est, pour les prêtres, source de grande confiance; elle assure qu'ils font vraiment l'œuvre de Dieu, qu'ils parlent au nom du Christ, que leur ministère est efficace, même en dépit des apparences. »

CHRONIQUE DIOCESAINE

Brevets d'Instruction religieuse

(69e session — Juin 1950)

Ont été reçus :

I. — Religieuses

A) Brevet supérieur.

Mention bien: M11es Marie-Josèphe Cochet, Huguette Burès, Marie-

Thérèse Coué, Françoise Grésillon, Yvette Jolivet.

Mention assez bien: M^{11e8} Yvette Boudeau, Marie-Thérèse Passelande, Marie-Madeleine Améaume, Raymonde Pipet, Marie-Josèphe Bondu, Francine Martin, Yvonne Vitré, Jeannine Morinière, Jeannine Nomballais, Jeannine Hérin.

B) Brevet éémentaire.

Mention bien : M^{11e8} Raymonde Quizet, Madeleine Villessot, Thérèse Seys.

Mention assez bien : M^{11e8} Pauline Colonier, Blanche Vondrak,